

Installation de M. Jean-Claude Marin
Procureur général près la Cour de Cassation
Cour de Cassation
Vendredi 16 septembre 2011

Monsieur le Garde des Sceaux,

La Cour est particulièrement sensible à l'honneur de votre présence à cette installation. Elle y voit un témoignage renouvelé de la sincérité de la considération que vous portez à notre juridiction depuis que vous veillez aux destinées du ministère de la Justice et des libertés. Elle y discerne aussi la marque d'un égard particulier pour l'évènement qui nous rassemble aujourd'hui.

En venant assister à ce qui est pour nous comme une réunion de famille, vous manifestez votre intérêt et votre estime tant aux magistrats du siège et du parquet qu'aux fonctionnaires qui les assistent.

Tous ne peuvent qu'être touchés par cette expression de votre confiance en leur action, vivant reflet de l'importance primordiale du rôle de la Justice dans notre démocratie.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Que les nombreuses personnalités qui ont répondu positivement à notre invitation soient assurées, à leur tour, de notre gratitude. Nous leur savons gré de leur fidélité qui signe leur attachement à notre Cour. Par leur participation assidue, elles ne confèrent pas seulement plus de prestige à nos audiences solennelles, elles soulignent aussi l'importance des engagements de ceux qui servent l'institution

judiciaire. Ce matin, elles attestent en outre leur sympathie envers le collègue que nous recevons.

Ainsi, et par son éclat même, cette cérémonie atteint pleinement sa portée symbolique. Elle donne plus de force à la réaffirmation des valeurs dont procède l'action du magistrat.

Monsieur le Procureur général,

Au moment où la Cour, heureuse de regagner le talent d'un éloquent parquetier, salue cordialement votre bienvenue, elle ne peut, vous le comprendrez, renoncer à évoquer, avec la même chaleur, l'attachante personnalité de votre prédécesseur.

Les sept années que le Procureur général Jean-Louis Nadal a passées ici marqueront durablement notre juridiction et, au-delà, notre Justice, son aptitude à diriger n'ayant d'égale que l'ampleur de sa réflexion sur l'avenir du parquet.

A la Cour, au conseil d'administration de l'École nationale de la magistrature, à la commission d'avancement, puis au Conseil supérieur, il a été un interlocuteur avisé, incarnant une rare alliance entre les capacités de réflexion, de décision et d'action.

C'est notamment dans les moments difficiles que sa solidité et son énergie se sont révélées dans toutes leurs dimensions.

Avec l'éclat et la simplicité de l'évidence, son ascendant naturel a toujours compté dans le fort attachement des femmes et des hommes œuvrant à ses côtés.

Alliées à d'incontestables mérites et à une incomparable expérience, son aménité constante et sa bienveillance de caractère, lui ont permis d'entraîner par l'exemple plutôt que par l'autorité de sa position. Il a donné à chacun le sentiment d'être écouté et mieux encore d'être compris, obtenant que tous s'engagent à livrer le meilleur d'eux-mêmes.

Au début de cet été, des hommages lui ont été rendus en grand nombre. A la faveur de sa dernière contribution au Conseil d'administration de notre école, lors d'une ultime réunion amicale avec les membres du Conseil supérieur de la magistrature et, dans l'atrium de cette première chambre, devant l'ensemble des personnels de la Cour, alors que le filet, formé de grains innombrables, allait cesser de couler dans le sablier de sa vie professionnelle, nous avons ensemble retourné celui-ci.

Il importait de donner un nouveau cours aux éléments réunis au fond du cône, si riche de toutes ces particules de savoir et de travail, de clairvoyance et d'enthousiasme, de paroles échangées et de silences entendus.

Soyons persuadés que, fortifié par un tel élan, le Procureur général Jean-Louis Nadal, saura, avec son dynamisme naturel, mener à bien les entreprises qu'il a projetées et tisser d'autres liens aussi précieux que les trésors d'amitié qu'il laisse parmi nous.

Monsieur le Procureur général,

Votre exercice éprouvé des attributions du ministère public nous est une garantie que notre parquet trouvera en vous un chef sachant maintenir les valeurs que vos devanciers dans cette charge prestigieuse ont illustrées. Et nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de satisfaire aux impératifs de science et d'indépendance qui impriment à l'action de notre Cour toute son autorité.

Car, aujourd'hui, vous revenez à nous pour exercer une mission plus exigeante. Votre service à la chambre criminelle, entre 2001 et 2002, vous y a bien préparé. La logique inflexible de vos conclusions, présentées dans une langue d'une précision juridique sans égale, vous a permis de vous y distinguer parmi nos plus utiles avocats généraux.

Cette maîtrise de la matière pénale, vous en avez fait bénéficier la Chancellerie en tant que directeur des affaires criminelles et des grâces, puis le parquet de Paris où, pendant près de sept années, vous avez exercé l'action publique qui y couvre les domaines d'importances nationales rattachés à la capitale.

Nous accueillons donc votre accession à cette haute place en totale confiance.

Il ne me revient pas de présenter dans l'étendue de leur richesse les différentes étapes de votre carrière. Elles sont pourtant une partie de vous-même et comme l'expression de votre personnalité.

Mais, si je ne puis prononcer votre éloge, vous me permettrez de faire celui du poste élevé que vous venez occuper près de nous.

Ne statuant que sur le droit, notre juridiction veille à l'interprétation uniforme et à l'application homogène des textes par les juges du fond, ainsi qu'au respect, dans leurs jugements, des engagements internationaux de la France et des lois de la République.

Le Procureur général contribue à l'activité de toutes les formations de la Cour auxquelles il apporte la hauteur de vue qu'il tient de ses responsabilités. Partie prenante de nos travaux, il les éclaire de ses avis et participe au rayonnement de notre juridiction.

S'il détient la prérogative de former des pourvois dans l'intérêt de la loi, c'est pour que soit garantie à tous les citoyens la conformité des décisions de justice à la volonté du législateur et à l'intérêt général.

Interlocuteur naturel des administrations publiques et de la société civile, il est à même d'œuvrer pour apporter aux débats contradictoires des éléments d'information qu'un juge impartial ne peut personnellement rassembler.

Le Bureau de la Cour aime à bénéficier notamment du regard qu'il porte sur les activités et les méthodes de travail, renouvelées par une gestion électronique des dossiers, ainsi que sur l'unité et la cohérence de la jurisprudence.

Quelles plus magnifiques fonctions que celles du magistrat qui est, en quelque sorte, la parole vivante de la loi !

Dans leur exercice, M. le procureur général, vous trouverez à vos côtés des collaborateurs aux parcours brillants, des magistrats chevronnés, doctes, ouverts sur le monde, premiers avocats généraux, avocats généraux et avocats généraux référendaires ; tous disponibles pour relever avec vous les défis de demain.

La qualité de ces équipes, aux effectifs renforcées ces dernières années, pourraient permettre d'instaurer en leur sein une spécialisation accrue, à l'instar de celle qui, de longue date, s'est imposée dans les différentes sections des six chambres de la Cour.

La dématérialisation complète de nos procédures rend désormais possible une nouvelle conception de l'instruction de l'affaire. Le plus souvent, l'avocat général rédige ses conclusions après le dépôt du rapport du conseiller. Des études que l'un et l'autre conduiraient en parallèle auraient l'avantage de renforcer leurs apports respectifs à l'analyse juridique de la question posée, tout en avançant la solution du pourvoi.

Au premier rang de vos interlocuteurs privilégiés figurera l'ordre des avocats aux Conseils. Soucieux de conserver ses traditions d'honneur, de loyauté et de science, il est digne des éloges que la Cour se plaît toujours à lui donner ; car elle sait que son ministère irremplaçable le rend particulièrement digne d'être considéré comme l'une de ses composantes essentielles.

Permettez-moi d'ajouter que vous découvrirez en nous des collègues empressés de renouer avec vous ces liens d'aimable cordialité et de sage prévenance qui sont la marque et l'un des attraits de cette grande maison.

Défendre la loi, veiller, pour sa part, à ce que tant de décisions rendues sur tous les points du territoire la respectent, recueillir aux meilleures sources les informations utiles, concourir à l'harmonie de la jurisprudence et au bon fonctionnement de la juridiction, tel est essentiellement le rôle premier du Procureur général.

Nul mieux que vous ne pouvait le remplir.

Mais vos pouvoirs vont se déployer bien au-delà de notre Cour et, par suite, vos obligations s'étendre.

Vous exercerez le ministère public près la Cour de justice de la République.

Vous présiderez la formation du Conseil supérieur de la magistrature compétente à l'égard des magistrats du parquet qui donne son avis pour les nominations et sur les sanctions disciplinaires concernant les membres du ministère public.

En qualité de vice-président du conseil d'administration de l'Ecole nationale de la magistrature, vous vous préoccuperez, avec un soin attentif, de la formation initiale et continue des magistrats.

La magistrature sera donc en droit de vous demander compte de vos devoirs envers elle.

En effet, pour paraphraser une formule historique, le procureur près le premier tribunal français devient, à présent, le premier magistrat du parquet en France.

Vous avez devant vous le temps, ce précieux capital, avec vous le travail, ce facteur si puissant en toute chose, pour vous cette fine connaissance des arcanes de nos institutions.

Dans le strict respect de nos prérogatives propres, une même préoccupation, j'en suis sûr, nous rapproche : rechercher, avec sérénité et persévérance, le droit et faire triompher la justice. C'est le but constant de nos efforts face aux nécessités, chaque jour plus pressantes, de notre noble tâche.

Nos échanges ont déjà établi l'unisson de nos pensées sur plusieurs sujets.

Dans l'action que nous aurons à accomplir en commun, je vous répons d'apporter, comme vous le ferez vous-même, la loyauté qui ne cherche à rien déguiser et la confiance qui permet de tout dire.

Voilà pourquoi, M. le Procureur général, en écho à mes premières paroles, il m'est vraiment agréable de déclarer : vous êtes le bienvenu.

Madame le Premier avocat général, le temps est arrivé de vos réquisitions.
